

Séance du jeudi 11 mai 2017

Le onze mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe DANNÉ.

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, ROUBY Didier, CAZEAUX Christian.

Mmes TALABOT Martine, FABRIKEZIS Fabienne, BERNADES RAMOS Olinda, QUELLIEN Bérengère, DUCOS Martine, LOUVET Emmanuelle, ROBIN Danielle, QUELLIEN Bérengère.

Absents

Monsieur Bruno CORNET donne procuration à Martine TALABOT.

Monsieur Francis FERNANDEZ donne procuration à Emmanuelle LOUVET.

Monsieur Didier LACAMPAGNE donne procuration à Philippe DANNE.

Monsieur Eric JOSEPH.

Madame Bérengère QUELLIEN.

Secrétaire de séance

Mme LOUVET Emmanuelle.

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 13 avril 2017.*
 2. *FDAEC 2017.*
 3. *SDEEG : Demandes de subventions.*
 4. *Vote d'une subvention exceptionnelle à l'AGEA.*
 5. *CCM : Rapport d'activité 2016.*
 6. *Questions diverses.*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 13 avril 2017.

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. FDAEC 2017

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire le dispositif et les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) pour l'exercice 2017. La dotation allouée à la commune s'élève à 8 297 €.

Après avoir été informé des diverses modalités d'attribution de ce fonds, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité :

➤ de réaliser les opérations suivantes :

- Travaux de mise en place de glissière de sécurité sur un ouvrage d'art SNCF dit « Pont de Thion »,
- Achat d'un ordinateur pour le directeur de l'école,
- Achat d'un ordinateur pour les services techniques communaux,
- Acquisition d'un logiciel de facturation pour le secrétariat de mairie.

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 297 € au titre des investissements précités, soit 100% de la subvention allouée à notre commune.
- d'assurer le financement de la façon suivante :

Montant total des acquisitions et travaux prévus : 13 187.00 € HT

Part de la subvention FDAEC allouée à l'équipement : 8 297 €

(Soit 100% du montant global de la subvention, soit 62.92 % du montant HT des achats et travaux d'équipements)

Autofinancement communal sur le HT : 4 890.00€ *(soit 37.08%)*

III. SDEEG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis des travaux d'éclairage public 2016 comprenant :
 - Le renouvellement des point lumineux ne pouvant plus faire l'objet de maintenance Rue des Acacias et Rue Le Traversan,
 - L'ajout de points lumineux Avenue du Général de Gaulle afin de sécuriser l'entrée « Est » de la commune depuis Saint Médard d'Eyrans,
 - L'ajout d'un point lumineux Rue de Mouniche,
 - L'ajout d'un point lumineux Rue du Pont de Merlet,
 - Le remplacement des ampoules au sodium Avenue du Chevalier d'Essnaud.

Le montant de total de ces travaux s'élève à :

1. 13 153.09 € HT pour les travaux
2. 920.72 € HT pour la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS
3. 2 630.62 € TVA sur les travaux

Soit un montant total TTC de 16 704.42 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% sur le montant HT plafonné à 60 000€ par an.

- Le devis pour la pose d'un mât d'éclairage public photovoltaïque afin d'éclairer le passage piétons à proximité de l'abribus Avenue du Chevalier d'Essnaud.

Le montant total de ces travaux s'élève à :

1. 2965.08€ HT pour les travaux.
2. 207.56€ pour la maîtrise d'œuvre et la coordination.
3. 593.02 € TVA sur les travaux.

Soit un montant total de 3 765.65€TTC. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 40% du montant des travaux hors frais de gestion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1. prévoit le plan de financement suivant pour les travaux d'éclairage public prévus en 2016

- Subvention SDEEG 20% 2 605.16 €.
- Autofinancement 11 332.44 €.

Soit un total de 13 937.76 € HT.

2. Prévoit le plan de financement suivant pour l'implantation d'un nouveau mât d'éclairage public photovoltaïque :

- Subvention SDEEG 40% : 1 186.03€
- Autofinancement : 1 986.61€

3. charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Syndicat Départemental de l'Énergie Électrique et l'autorise à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

IV. Vote d'une subvention à l'AGEA.

Considérant la participation de l'AGEA (Association de Gymnastique et d'Entretien AYGUEMORTAISE) à la fête locale, Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 120€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à l'AGEA une subvention d'un montant de 120€.

V. CCM rapport d'activité 2016.

Bérengère QUELLIEN intègre la séance à 9h03. Monsieur le maire présente le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de Montesquieu. Les élus représentant la commune aux différentes commissions communautaires sont également amenés à intervenir.

VI. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du président du Conseil Départemental faisant la promotion des langues régionales en proposant de prendre à sa charge un panneau d'agglomération indiquant le nom de la Commune en gascon « Aigue de las gravas ». Après un rapide tour de table les élus émettent un avis défavorable à cette double dénomination.

Martine TALABOT signale le défaut d'entretien des bas-côté préjudiciable à la visibilité aux abords du Carrefour du petit Breton sur la RD 1113. Un mail sera envoyé au Centre Routier Départemental dès le lendemain.

La nouvelle inspectrice d'Académie a été reçue en mairie. Aucune décision ne sera prise avant fin juin concernant l'ouverture d'une 6^{ème} classe. Toutefois, Monsieur le Maire a demandé au directeur de l'école de commencer à estimer le besoin en mobilier pour une commande fin juin.

La commission scolaire doit procéder à une première évaluation du PEDT (Projet Educatif Territorial) d'ici fin

juin. Le comité de pilotage sera réuni à cet effet.

Comme chaque année, les centres E.LECLERC organisent en partenariat avec les collectivités territoriales l'opération « Nettoyons la Nature ». Le CMJ sera associé à la mise en œuvre de cette journée qui aura lieu entre le vendredi 22 septembre et le dimanche 24 septembre.

L'ASTA, en difficultés financières, a sollicité la Commune pour obtenir une rallonge de subventions. Selon son président, ces difficultés sont liées à la sous-évaluation des charges patronales dans la convention TAP passée entre la Commune et l'ASTA. Monsieur le Maire souhaite, avant toute prise de décision, que le président de l'ASTA donne certaines précisions en matière notamment de salaires versés au moniteur en distinguant ce qui est versé dans le cadre de son activité liée à l'école de tennis de celle liée au TAP.

Les élections législatives se tiendront les dimanches 11 et 18 juin. Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus à s'inscrire pour tenir la permanence du bureau de vote.

Didier ROUBY signale l'abatage de chênes centenaires dans le lotissement à venir dit de l'Orée des Chênes. Monsieur le Maire exprime sa surprise et son mécontentement considérant que ces arbres avaient fait l'objet d'une protection spécifique dans le cadre du permis d'aménager délivré. Un point sera fait dès le lendemain et un PV d'infraction sera dressé le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.